

Commune de CARDROC

35190 CARDROC

République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :

Présents : Mr Morin Philippe, Mme Podpovitny Caroline, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mme Chesneau Audrey, Mr Chevallier Jean-Michel, Mme Clauzon Amandine, Mr Communier Patrick, Mme Cousin Delphine, Mr Goisbeau Claude, Mme Grimaud Le Reste Martine, Mr Nicolas Sébastien, Mr Nouvel Stéphane, Mme Trotin Karyne, Mme Cousin Delphine, Mr Goisbeau Claude

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération Présents : 14 Pouvoirs : 0	14

Date de convocation : le 04/07/2020

Date d'affichage : le 04/07/2020

Date de publication : le 04/07/2020

OBJET : SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES - 1 000 HAB.)

Délibération n°01/10/07/2020

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Cardroc le 10 juillet 2020 à 20 heures

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme CLAUZON Amandine, Mr NOUVEL Stéphane et de Mme GRIMAUD Martine et Mr MORIN Philippe.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les candidatures enregistrées :

Mme Marie-Thérèse CAKAIN

Mme Caroline PODPOVITNY

Mr Philippe MORIN

Mme Amandine CLAUZON

Mme Martine LE RESTE GRIMAUD

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 2...
- suffrages exprimés : 12...
- majorité absolue : 7...

c) Élection des 3 délégués

Ont obtenu :

- Mme Marie-Thérèse CAKAIN : 11 voix
- Mme Caroline PODPOVITNY : 11 voix
- Mr Philippe MORIN : 7 voix
- Mme Martine LE RESTE GRIMAUD : 6 voix
- Mme Amandine CLAUZON : 1

Mme Marie-Thérèse CAKAIN, Mme Caroline PODPOVITNY, Mr Philippe MORIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

e) Les candidatures enregistrées :

Mme Amandine CLAUZON

Mme Martine LE RESTE GRIMAUD

Mme Karyne TROTIN

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 2...
- suffrages exprimés : 12...
- majorité absolue : 7...

f) Élection des 3 suppléants :

Ont obtenu :

- Mme Martine LE RESTE GRIMAUD : 12 voix
- Mme Amandine CLAUZON : 12 voix
- Mme Karyne TROTIN : 12 voix

- Mme Martine LE RESTE GRIMAUD, Mme Amandine CLAUZON, Mme Karyne TROTIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

OBJET : CONTRAT VEOLIA ENTRETIEN STATION D'EPURATION DE CARDROC

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été faite auprès de plusieurs entreprises pour reconduire le contrat de maintenance de la station d'épuration. Deux devis ont été reçus (SAUR et VEOLIA). Après étude des deux propositions, pour les mêmes prestations, la société VEOLIA a présenté un devis moins onéreux avec un forfait annuel de 955 € HT. La convention est d'une durée d'une année renouvelable par période d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le devis présenté par la société VEOLIA,

La gestion des alarmes n'est pas transmise à la société VEOLIA.

OBJET : DEGRADATION D'UN ABRIBUS

Délibération n°03/10/07/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un abribus a été dégradé par deux enfants domiciliés hors de la commune de Cardroc. Un devis a été demandé à la société pour remettre en état cet abribus. Les deux familles concernées sont d'accord de payer les réparations, chacune d'elle a une somme de 213.60 € à payer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE POUVOIR à Mme le Maire d'encaisser les sommes demandées aux familles pour la remise en état de l'abribus.

OBJET : REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES : MR ERMISSE JEAN, ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Délibération n°4/10/07/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mr Ermisse Jean, adjoint technique territorial, utilise régulièrement sa voiture dans le cadre de son travail sur la commune de Cardroc. Suite au renouvellement du conseil municipal, Mme le Maire propose au conseil municipal de reprendre une délibération pour accepter le paiement des indemnités kilométriques de Mr Ermisse Jean en vertu de l'article 15 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006. Les taux sont fixés par arrêté interministériel et le paiement est effectué en fonction du kilométrage parcouru et de la puissance fiscale de la voiture utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de continuer à verser une indemnité kilométrique à Mr Ermisse tant qu'il sera adjoint technique territorial sur la commune de Cardroc. Mr Ermisse devra fournir un état détaillé du kilométrage parcouru avec son véhicule.

OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 22/08/06/2020 : DELEGATION AUPRES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Délibération n°05/10/07/2020

Suite à une demande de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler la délibération n° 22/08/06/2020 concernant la délégation des employés communaux. Selon la préfecture, cette délibération n'est pas compatible avec l'arrêté de délégation prise pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, l'annulation de la délibération mentionnée ci-dessus.

Informations diverses :

- Modification au niveau des délégués communautaires : Il avait été décidé que Mr Morin Philippe serait délégué titulaire et Mme Cakain Marie-Thérèse déléguée suppléante et ce pour raison professionnelle de Mme Cakain. Cependant, cela pose problème. Après lecture d'un courrier reçu de la CCBR, il est décidé que Mme Cakain Marie-Thérèse sera déléguée titulaire auprès de la CCBR et Mr Morin Philippe, délégué suppléant. Selon la CCBR il n'est pas besoin de délibération pour effectuer cette modification.
 - Prochaine réunion du conseil municipal : le 21 septembre 2020
 - Rencontre avec Mr Eslan concernant le goudronnage rue du Bois du Parc (devant son portillon), le muret de la commune (mur de soutènement devant sa maison à nettoyer par la mairie). Mr Eslan a demandé la possibilité d'acheter une autre partie de terrain communal et les deux garages qui faisaient partie de la propriété. Le conseil municipal a émis un avis défavorable.
 - Changement du défibrillateur effectué. Une séance vidéo pour apprendre à utiliser est à programmer.
 - Le centre des impôts demande à la commune de compléter la liste pour la nomination de la commission communale des impôts directs. Une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) doit absolument être constituée et envoyée au centre des impôts.
 - Inondation à la Grand Cour chez Mr Boixière : Une rencontre avec Mr Boixière, Mr Berthéléme, Mr Morin, Mme Cakain et Mr Anger de la CCBR a eu lieu.
- Ont été évoqués à cette réunion le financement des travaux à réaliser, une participation aux frais de Mr Saudrais (pour écoulement des eaux pluviales de son champ devant la maison de Mr Boixière) une demande d'autorisation de passage à effectuer auprès de Mr Busnel Roger.
- Contrat de Mr Ermisse à renouveler au 1^{er} octobre 2020.
 - Un devis de 1 890 € TTC a été reçu par la société SEDE ENVIRONNEMENT pour l'évacuation des déchets entreposés à la station d'épuration. Le conseil municipal réfléchit à une solution moins onéreuse.

Madame CAKAIN Marie-Thérèse

Monsieur MORIN Philippe

Madame PODPOVITNY Caroline

Monsieur BERTHELEME Jean-Gabriel

Monsieur COMMUNIER Patrick

Monsieur NICOLAS Sébastien

Madame CHESNEAU Audrey

Monsieur GOISBEAU Claude

Monsieur CHEVALLIER Jean-Michel

Monsieur NOUVEL Stéphane

Madame COUSIN Delphine

Madame CLAUZON Amandine

Madame TROTIN Karine

Madame LE RESTE GRIMAUD Martine